

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN
Séance du 15 décembre 2023

Le quinze décembre deux mille vingt-trois à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2023.

Membres en exercice: 11 Présents: 8 Votants: 10 Pour:10 Contre:0

PRÉSENTS : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Jean DELMAS, Monsieur Marc PRADAL, Madame Nathalie BASTIDE, Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Joseph ROBERT

ABSENTS: Monsieur Thomas DEVAUD

ABSENTS représentés avec procuration: Monsieur Franck LAURAIRE représenté par Madame Colette ROUQUET, Monsieur Damien MALIGE représenté par Monsieur Marc PRADAL

Mr Monsieur Hervé CHALMETON a été nommé secrétaire.

OBJET: Fixation du nombre d'adjoints

2023_069

Madame la Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Il est proposé la création de 2 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de 2 postes d'adjoints au Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.



Rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification le :

10 DEC 2023
10 DEC 2023

Préfecture Date de réception de l'AR: 18/12/2023 048-214800898-2023_069-DE
--